# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

## SIMPLIFICATION DU DROIT ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 122

présenté par M. Jean-Michel Clément, M. Gaubert, M. Peiro et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

## ARTICLE 66

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à faire accéder le « collaborateur d'exploitation », conjoint de l'exploitant qui n'est donc pas associé ou salarié, au bénéfice possible de l'intéressement.

Cette nouveauté est d'autant plus intéressante pour le chef d'exploitation que cela lui permettrait notamment d'échapper à certaines contributions sociales sur ce qui serait un revenu. A l'heure où la MSA connaît de graves déséquilibres financiers, il apparaît qu'une telle évolution n'est pas responsable.